



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de vaccination contre grippe saisonnière - Rupture des stocks de doses

Question écrite n° 34755

Texte de la question

M. André Chassaing interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et la rupture des stocks de doses. Le 13 octobre 2020 a été lancée la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, qui touche de 2 à 6 millions de personnes chaque année. Le Gouvernement avait alors fixé un objectif de « 75 % de couverture vaccinale, telle que préconisée par l'OMS, chez les personnes ciblées », en fournissant 30 % de doses supplémentaires, soit plus de 15 millions, à comparer aux 12 millions de doses de la précédente campagne, « *via* un approvisionnement continu auprès des laboratoires pharmaceutiques ». Il déclarait vouloir « sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination qui s'étend jusqu'à fin janvier 2021 ». Or en cette période de covid-19, l'engouement de la population a été telle que 5 millions de doses ont été utilisées la première semaine et de nombreuses officines pharmaceutiques sont aujourd'hui en rupture de stock ou avec des stocks insuffisants. Il en résulte que même les personnes âgées de plus de 65 ans, celles en affection longue durée (ALD), les femmes enceintes et les soignants en contact avec des personnes fragiles, ne peuvent pas toujours se faire vacciner, alors que cette vaccination serait susceptible d'accroître leur résistance au virus de la covid-19. Les conséquences de cette situation, en pleine résurgence de la pandémie, pourraient être dramatiques pour la population et le système de soins, si les stocks de doses ne sont pas rapidement reconstitués et si l'anticipation des besoins n'est pas améliorée. Pour mieux organiser la suite de la campagne de vaccination, voire préparer celle à venir contre la covid-19, il faudrait accroître la concertation avec le réseau des professionnels de santé et communiquer plus régulièrement sur l'état des commandes passées, des stocks, des approvisionnements prévus, de la distribution et sur les besoins de la population. Il lui demande de faire un point régulier sur la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de ruptures de stock des doses de vaccins.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des

professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34755

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8907

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423